



# NOTE DE SYNTHÈSE

Convention Nationale État-Employeurs  
« And Yombal Xëy » — Renouvellement 2025

## Contexte du renouvellement

La Convention Nationale État-Employeurs (CNEE) est en vigueur depuis 2000. Après 25 ans de mise en œuvre et une évaluation d'impact menée en 2025, les parties signataires ont engagé sa renégociation complète.


La nouvelle convention, baptisée « And Yombal Xëy » (avancer ensemble), s'aligne sur la Vision Sénégal 2050 et la Stratégie nationale de Développement 2025-2029. Elle intègre les opportunités de l'économie pétrolière, gazière et numérique, ainsi que les nouvelles réalités du marché du travail sénégalais.

## 1. Tableau comparatif — Ancienne vs Nouvelle Convention

Critère	Convention 2000	Nouvelle Convention 2025
Durée	3 ans renouvelables	5 ans renouvelables ✓
Signataires patronaux	CNP + CNES	CNP + CNES + MDES + UNACOIS ✓
Composantes	4 programmes	6 composantes ✓
Cibles	Jeunes diplômés	Diplômés + sans-diplômés + artisans + migrants + handicapés ✓
Plafond RH PME/mois	100 000 FCFA	200 000 FCFA ✓
Préservation emploi	Inexistant	50% salaire, max 150 000 FCFA ✓
Contrats aidés 1er emploi	Inexistant	CDD 12 mois subventionné ✓
Coopératives / ESS	Non couverts	Composante dédiée ✓
RSE / charges sociales	Non prévu	État prend en charge les charges ✓
Remboursement État	Délai non défini	3 mois maximum ✓
Évaluation indépendante	Non obligatoire	Tous les 3 ans ✓
Dénonciation	À tout moment	Impossible avant 3 ans ✓

## 2. Les 6 composantes de la nouvelle convention

Composante	Cibles	Aide de l'État	Statut
Stage & Apprentissage	Tous jeunes	Max 150 000 FCFA/mois	Révisée
Appui RH aux MPME	< 50 salariés, < 5 ans	50% salaire, max 200 000 FCFA	Révisée ↑

<b>Coopératives / ESS</b>	Diplômés vers coopératives	75%, max 150 000 FCFA	 NOUVELLE
<b>Entrepreneuriat</b>	Artisans, migrants, porteurs de projets	60% au stagiaire, max 150 000 FCFA	 NOUVELLE
<b>Préservation emploi</b>	Entreprises en difficulté	50% salaire, max 150 000 FCFA	 NOUVELLE
<b>Contrats aidés 1er emploi</b>	18-35 ans peu qualifiés	50%, max 100 000 FCFA / 12 mois	 NOUVELLE

### 3. Innovations majeures à retenir

#### Composante Préservation de l'emploi

Mécanisme inédit permettant aux entreprises en difficulté temporaire d'éviter les licenciements économiques. L'État prend en charge 50% des salaires pendant 12 mois (plafond 150 000 FCFA/salarié/mois), sous condition d'engagement de zéro licenciement.

#### Contrats aidés — Premier emploi

CDD subventionné de 12 mois pour les 18-35 ans peu qualifiés dans des secteurs prioritaires (numérique, BTP, agro-alimentaire, tourisme, artisanat). Si l'entreprise convertit en CDI, elle reçoit une prime de conversion de 6 mois à 50%.

#### Appui aux coopératives et économie sociale

Première intégration formelle de l'économie sociale et solidaire dans la convention. L'État finance 75% de la rémunération (max 150 000 FCFA) pour placer des diplômés dans des coopératives des filières prioritaires.

#### RSE et avantage fiscal inédit

Les entreprises qui financent elles-mêmes à 100% les rémunérations de leurs stagiaires/apprentis (politique RSE) bénéficient d'une prise en charge totale des charges sociales par l'État. Avantage majeur pour les grandes entreprises engagées.

### 4. Avantages et points de vigilance pour les membres

#### Avantages pour les membres CNES

- ▶ Doublement du plafond RH PME : 200 000 FCFA/mois (vs 100 000 FCFA avant)
- ▶ Protection anti-licenciement : l'État cofinance 50% des salaires en cas de difficulté
- ▶ Prime de conversion CDI : 6 mois de prise en charge à 50% si recrutement définitif
- ▶ RSE valorisée : charges sociales des stagiaires RSE entièrement prises en charge par l'État
- ▶ Remboursement garanti dans 3 mois — engagement contractuel nouveau
- ▶ Représentation patronale renforcée : CNES cosigne avec CNP, MDES et UNACOIS

#### Points de vigilance à surveiller

- ▶ L'enveloppe budgétaire annuelle n'est pas fixée dans la convention (risque de réduction)
- ▶ Le plafond contrats aidés (100 000 FCFA) peut rester en dessous du SMIG selon les profils
- ▶ Validation CTCO requise pour la préservation d'emploi — délais possibles

- ▶ Dénonciation impossible avant 3 ans : engagement sur la durée à anticiper
- ▶ La mise en œuvre dépend d'un manuel de procédures non encore publié



**CONFÉDÉRATION NATIONALE DES EMPLOYEURS DU SÉNÉGAL — CNES**

Document interne à l'usage des membres • Avril 2025